

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00230
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002417
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Petite Enfance Education Jeunesse		
Objet	Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la Ville de Saint-Étienne fait en sorte que chaque génération s'épanouisse. Le bien grandir est un impératif. Saint-Étienne est une ville jeune et pour rester à la hauteur de sa jeunesse, la Ville de Saint-Étienne améliore les conditions de vie des enfants et écoliers.

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 08 juillet 2013 qui instaure la mise en place des projets éducatifs territoriaux pour l'organisation des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation,

Vu la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 portant instruction pour la généralisation des projets éducatifs territoriaux pour l'ensemble du territoire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) votée par le Conseil Municipal du 27 novembre 2023,

Vu le Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2018/2021 de la Ville de Saint-Etienne – voté par le Conseil Municipal en date du 27 novembre 2018, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le Conseil Municipal du 25 septembre 2023.

■ **Motivation et opportunité**

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser les activités prolongeant le service public de l'éducation.

Le plan mercredi, créé en 2018, garantit aux familles la qualité éducative des actions proposées et le savoir-faire des personnels. Intégré au PEDT, il permet aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Alsh) labellisés de percevoir une bonification qui s'ajoute à la Prestation de service ordinaire pour Accueil de Loisirs sans hébergement (Pso Alsh) ainsi que la majoration de la bonification plan mercredi dans les territoires prioritaires (depuis 2020).

Le PEDT prend la forme d'une convention conclue entre le Maire, le Directeur de la Caisse des Allocations familiales (CAF) et le Directeur académique des services de l'Education Nationale. Un travail concerté a été réalisé avec les partenaires pour établir les objectifs du nouveau PEDT. Ces objectifs du PEDT s'intègrent dans les fiches actions visées par la Convention Territoriale Globale (CTG) approuvée par délibération n° 2023.000421 du Conseil municipal du 27 novembre 2023.

■ **Contenu**

La Ville de Saint Etienne est engagée dans une politique volontariste envers l'Enfance et la Jeunesse sur son territoire. Ainsi, le public enfants et jeunes est décliné dans l'ensemble des politiques publiques de la ville.

Le PEDT est porteur de valeurs et de principes qui servent de références à toutes les actions entreprises par la Ville de Saint-Etienne dans le champ de l'Enfance et de la Jeunesse.

Ce PEDT a été élaboré avec les services de l'Education Nationale, les différents services de la Ville de Saint-Etienne et en concertation avec la CAF. A l'issue de ce travail collaboratif, quatre axes stratégiques ont été retenus :

- Axe 1 : Renforcer la coopération entre les différents acteurs de l'Education en vue de tenir compte des rythmes de vie et d'apprentissage pour l'organisation de la journée scolaire
- Axe 2 : Ouvrir le champ des possibles pour réduire les inégalités en favorisant l'ambition et la mobilité fluide
- Axe 3 : Rendre plus agiles nos organisations pour favoriser leur adaptation aux besoins des plus jeunes et renforcer l'attractivité des structures
- Axe 4 : Continuer à rendre les enfants acteurs de leur société et de leur avenir

Ces axes ont été déclinés pour le Plan mercredi :

- Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- Axe 2 : L'accueil de tous les publics
- Axe 3 : Mise en valeur de la richesse des territoires
- Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité

Il est conclu pour une durée de 4 ans (2024-2027).

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point financier**

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le Projet Educatif de Territoire 2024-2027 et ses annexes,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention et tous les documents y afférents.

■ **Décision**

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS